



DÉLIBÉRATION

du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAUDEAU), Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Philippe JAHAN Date de la convocation : 17 mai 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 MAI 2023 Publiée, le 30 MAI 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.3.4	FINANCES Évolution du tarif de la prime ragondin versée à POLLENIZ

Madame le Maire rappelle aux élus l'obligation de lutter contre les ragondins, au titre de la protection des végétaux en application de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007. Sur la Commune, la lutte collective contre les ragondins est réalisée par piégeage sous l'égide de POLLENIZ.

Madame le Maire rappelle qu'une prime de 2,50€ pour chaque ragondin capturé a été instaurée par délibération du 30 juillet 2009. Ce montant a été porté à 3€ en 2018. Cette prime de capture est versée aux piégeurs bénévoles.

En 2021, 188 ragondins ont été capturés sur la Commune (pour un coût de 552€), tandis qu'en 2022 ce sont 169 ragondins capturés (coût de 507€).

Par courrier en date du 02 janvier 2023, POLLENIZ sollicite une augmentation de cette prime, justifiée par la hausse des carburants.

La commission Voirie – Environnement – Espaces verts réunie le 3 mai 2023 propose de porter ce tarif à 4€.

Après avoir entendu cet exposé

Sur proposition du Maire ;

Vu l'article L2122-21-3° du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la présentation en commission Voirie – Environnement – Espaces verts le 3 mai 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **DÉCIDE** de fixer la prime de capture de ragondins et de rats musqués à 4€ l'unité, montant à verser à la FDGDON qui la répartit entre les piégeurs, en fonction de leur « résultat ».

Pour extrait conforme au registre »

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture 044-
214400962-20230523-2334d-DE Reçu le
25/05/2023